



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n°86 du 06 octobre 2017

Hebdo

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

SOMMAIRE

n°86 du 06 octobre 2017

- Hebdo -

ARS

- Arrêté ARS-PDL/DAS/DAMS-PA/58-2017/85 du 25 septembre 2017 ANNULE ET REMPLACE (Erreur capacité à l'article 2) portant autorisation d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) à l'EHPAD «St Joseph» à LA VERRIE géré par l'association «St Joseph – Ste Sophie»

DIRM NAMO

- Arrêté 45/2017 du 2 octobre 2017 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant de la préfète de la région Pays de la Loire

- Arrêté 46/2017/DIRM-NAMO/RUO du 02 octobre 2017 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

DRDJSCS

- Décision DRDJSCS/DIRECTION/2017-014 du 3 octobre 2017 portant subdélégation de signatures en affaires administratives départementales

- Décision DRDJSCS/DIRECTION/2017-016 du 3 octobre 2017 portant subdélégation de signatures en affaires administratives départementales

MNC – Antenne de Rennes

- Arrêté modificatif n°3 du 02 octobre 2017 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire

Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire

Direction de l'Accompagnement et des Soins
Département Accompagnement Médico-Social

Pôle Solidarités et Famille

Arrêté ARS-PDL/ DAS/ DAMS-PA/ n°58-2017 / 85

Arrêté 2017 PSF-DAPAPH/SCF2E n°

ANNULE ET REMPLACE (Erreur capacité à l'article 2)

portant autorisation d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)
à l'EHPAD « St Joseph » à LA VERRIE
géré par l'Association « St Joseph – Ste Sophie »

**LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DES PAYS DE LA LOIRE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L 1431-1, L1431-2 et L 1432-2 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** l'arrêté n°ARS-PDL-DG-2017/14 du 14 juin 2017 du Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire portant délégation de signature à Monsieur le Directeur de l'Accompagnement et des Soins ;
- VU** le Plan National Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 ;
- VU** la circulaire DGAS/DSS/DHOS/2009/195 du 6 juillet 2009 relative à la mise en œuvre du volet médico-social du plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 ;
- VU** l'instruction ministérielle DGAS/2C/DHOS/DSS/2010 du 7 janvier 2010 relative à l'application du volet médico-social du plan Alzheimer et ses annexes ;
- VU** la circulaire interministérielle DGCS/5C/DSS/1A/2010/179 du 31 mai 2010 relative aux orientations de l'exercice 2010 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées ;

- VU** la circulaire interministérielle DGCS/5C/DSS/1A/2011/160 du 29 avril 2011 relative aux orientations de l'exercice 2011 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées ;
- VU** la circulaire interministérielle DGCS/SD3A/DGOS/SDR/2011/362 du 19 septembre 2011 relative à la mesure 16 du plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012;
- VU** la décision conjointe de labellisation d'un PASA de 14 places à l'EHPAD « St Joseph » à LA VERRIE en date du 17 juillet 2013 ;
- VU** les décisions tarifaires octroyant les crédits relatifs au PASA de l'EHPAD « St Joseph » à LA VERRIE suite à la visite de labellisation ;

CONSIDERANT les résultats positifs de la visite de fonctionnement du PASA réalisée le 03 octobre 2014 par les services de l'ARS Pays de la Loire et du Conseil Départemental de la Vendée ;

SUR proposition du Directeur de l'Accompagnement et des Soins de l'Agence Régionale de Santé ;

SUR proposition du Directeur Général des services départementaux ;

A R R E T E N T

Article 1 – L'autorisation d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places est accordée à l'EHPAD « St Joseph » à LA VERRIE géré par l'Association « St Joseph – Ste Sophie.

Article 2 – Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification	: 850003963
Dénomination	: EHPAD « St Joseph »
Adresse	: 7 Rue du Puy Gros – 85130 La Verrie
Code catégorie	: 500
Code discipline	: 657 - 924 - 961
Code activité	: 11 - 21
Code clientèle	: 711 - 436
Capacité	: 80 lits d'hébergement permanent (codes 924-11-711) 4 lits d'hébergement temporaire (codes 657-11-711) 14 places autorisées de PASA (codes 961-21-436)

Article 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

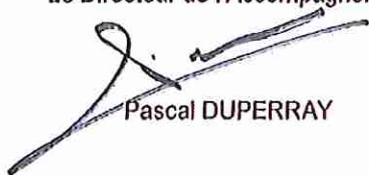
Article 4 - Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication, cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès des services de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental de la Vendée ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la Santé et des Solidarités, et de façon concomitante, auprès du Président du Conseil Départemental de la Vendée ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de NANTES – 6, allée de l'Île Gloriette – CS24111 - 44041 NANTES Cedex.

Article 5 - Le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, le Directeur de l'Accompagnement et des Soins, le Directeur Général des Services du Département de la Vendée, le Président de l'organisme gestionnaire de la structure concernée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et de la Préfecture de la Vendée ainsi qu'au recueil des actes administratifs du Conseil Départemental de la Vendée.

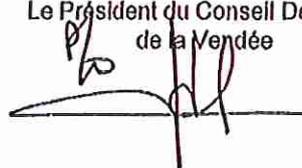
Fait le **25 SEP. 2017**

Pour le Directeur Général par Intérim de l'Agence
Régionale de Santé des Pays de la Loire
et par délégation,
Le Directeur de l'Accompagnement et des Soins

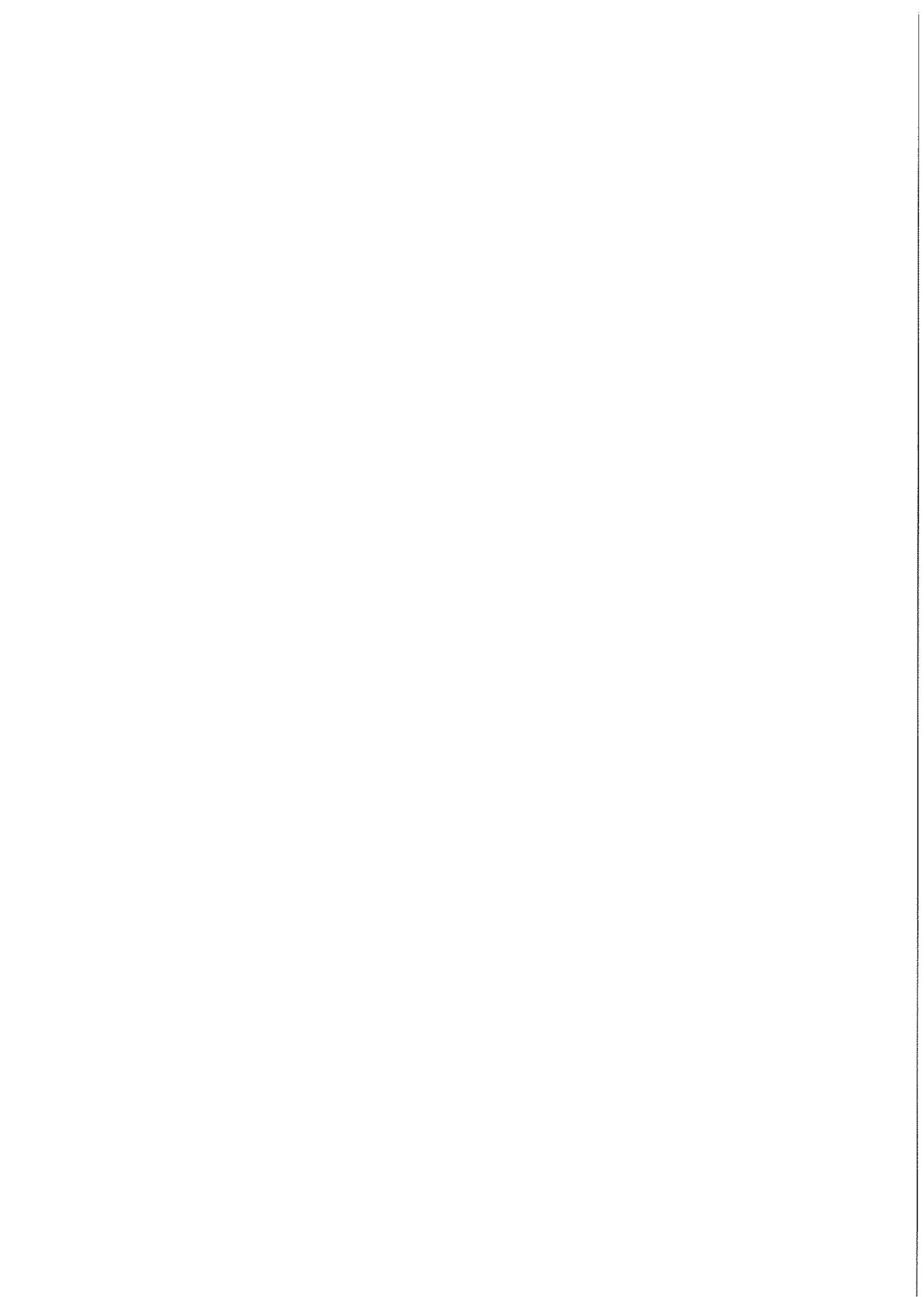


Pascal DUPERRAY

Le Président du Conseil Départemental
de la Vendée



La Directrice Générale Adjointe
du Pôle Solidarité et Famille,
Stéphanie EDEL



Direction Interrégionale de la Mer

Nord Atlantique-Manche Ouest



**PRÉFÈTE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest**

Nantes, le 2 octobre 2017

**ARRETE n° 45/2017
portant subdélégation de signature administrative pour les attributions
relevant de la préfète de la région Pays de la Loire**

**Le directeur interrégional de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest**

- VU le code rural et de la pêche maritime ;**
- VU le code des transports ;**
- VU le code des ports maritimes ;**
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;**
- VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;**
- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;**
- VU l'ordonnance n°2005-899 du 23 juillet 2015 modifiée, relative aux marchés publics ;**
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;**
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;**
- VU le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;**
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié, portant charte de la déconcentration ;**
- VU le décret n°2016-247 du 3 mars 2016 modifié, créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État, notamment ses articles 8 et 9 ;**
- VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié, relatif aux marchés publics ;**
- VU le décret du 16 février 2017 nommant Mme Nicole KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire ;**
- VU l'arrêté ministériel du 29 décembre 2005 modifié, relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et du ministère du logement et de la ville ;**

- VU l'arrêté ministériel du 7 novembre 2016 nommant M. Guillaume SELIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, à compter du 31 décembre 2016 ;
- VU l'arrêté de la préfète de la région Pays de la Loire n° 2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017 portant délégation de signature à M. Guillaume SELIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;
- VU l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 20/2017 du 15 mars 2017 relatif à l'organisation de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest,

ARRETE

Article 1er :

Subdélégation de signature est donnée à l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Yann BECOUARN, à l'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts Xavier LA PRAIRIE, à l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Bruno ROUMEGOU et à l'attaché principal d'administration de l'État Séverine BIENASSIS, à l'effet de signer au nom du préfet de la région Pays de Loire :

1) les décisions, les actes administratifs, les conventions et les correspondances relevant des attributions de leur service, en application du décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer, à l'exception des actes suivants :

- les conventions conclues avec le conseil régional ou ses établissements publics conformément à l'article 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;
- les actes relatifs au contentieux administratif.

2) tous documents administratifs et décisions portant sur l'organisation interne des services.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Yann BECOUARN, à l'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts Xavier LA PRAIRIE, à l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Bruno ROUMEGOU et à l'attaché principal d'administration de l'État Séverine BIENASSIS, à l'effet de signer les actes relatifs à la mise en œuvre du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de messieurs Yann BECOUARN, Xavier LA PRAIRIE, Bruno ROUMEGOU et Séverine BIENASSIS, la subdélégation de signature administrative prévue aux articles 1er et 2 du présent arrêté est donnée, dans les limites de leurs attributions et compétences, aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, dont les noms suivent :

- Mme Marie BEAUSSAN, attaché d'administration de l'Etat ;
- M. François BOUDET, inspecteur principal des affaires maritimes ;
- Mme Gaëlle CHAIGNEAU, administrateur principal des affaires maritimes ;

- Mme Hélène CHANCEL-LESUEUR, administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes ;
- Mme Anne CORNEE, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes ;
- M. Yann FLEURY, inspecteur des affaires maritimes ;
- M. Tanguy HENRY, personnel non titulaire de la sécurité maritime ;
- M. Jacques LALOUER, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- Mme Katell MARCILLAUD, inspecteur principal des affaires maritimes ;
- Mme Lise MOYON, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- M. Philippe MICHAUD, administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes ;
- M. Nicolas RENAUD, administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes ;
- Mme Anne RICHARD, inspecteur principal des affaires maritimes ;
- M. Sébastien ROUX, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes ;
- M. Rudy ROY, administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes ;
- M. Frédéric SAUNIER, médecin chef interrégional ;
- Mme Myriam SIBILLOTTE, administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes ;
- M. Yves TERTRIN, inspecteur principal des affaires maritimes ;
- Mme Lucie TRULLA, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;
- M. Eric VASSOR, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat ;
- M. François VICTOR, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat.

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, bénéficiaires de la présente subdélégation.

Article 5 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 40/2017 du 30 août 2017 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Pays de la Loire.

Article 6 :

Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest et les agents bénéficiaires de la subdélégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la direction régionale des finances publiques et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **- 2 OCT. 2017**

Guillaume SELLIER
Directeur interrégional de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Ampliation :

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle des politiques publiques)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur ; directeurs-adjoints ; tous chefs de division, service, mission, cellule, unité ; centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (Corsen, Etel) ; centres de sécurité des navires (Ille-et-Vilaine, Finistère Nord, Finistère Sud, Morbihan, Pays de la Loire) ; lycées professionnels maritimes (Paimpol, Saint-Malo, Le Guilvinec, Etel, Nantes) ; agents bénéficiaires de la subdélégation de signature, pour notification)

Direction régionale des finances publiques Pays de la Loire

Directions départementales des territoires et de la mer-délégations à la mer et au littoral (Ille-et-Vilaine ; Côtes d'Armor ; Finistère ; Morbihan ; Loire-Atlantique ; Vendée)

Centre national de surveillance des pêches (Etel)

Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (Etel)

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, bureau des affaires administratives) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire



**PRÉFÈTE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest**

ARRETE n° 46/2017/DIRM-NAMO/RUO

Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

**Le directeur interrégional de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée, relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 modifié, créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié, relatif aux marchés publics ;

Vu le décret du 16 février 2017 nommant Mme Nicole KLEIN, préfète de la région des Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juillet 2008 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;

Vu l'arrêté de la préfète de la région des Pays de la Loire n° 2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017 portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 20/2017 du 21 mars 2017 relatif à l'organisation de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest,

ARRETE

I. subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume SELLIER, la délégation qui lui est conférée aux articles 4 et 6 de l'arrêté préfectoral n° 2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017 sera exercée par :

- M. Yann BECOUARN, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, directeur adjoint ;
- M. Xavier LA PRAIRIE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, directeur adjoint délégué ;
- Mme Séverine BIENASSIS, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale.

Article 2 :

En application de l'article 8 de l'arrêté de la préfète de la région des Pays de la Loire n° 2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017, portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, compétences, intérimis qu'ils exercent, et des crédits mis à leur disposition:

- 1) les marchés et accords cadres de travaux, fournitures ou services et les engagements juridiques et pièces de constatation relatifs aux opérations de dépenses imputées sur le titre 3 et titre 5 des BOP 113 « paysage, eau et biodiversité » et 205 « sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture » aux agents suivants :

1.1 Pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

M. Eric VASSOR	Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime - Brest
----------------	--

Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

M. Sébastien ROUX	Directeur du CROSS Etel
M. Philippe MICHAUD	Directeur du CROSS Corsen

Division contrôle des activités maritimes

Mme Hélène CHANCEL-LESUEUR	Chef de la division contrôle des activités maritimes - Nantes
----------------------------	---

1.2 Pour les montants jusqu'à 25 000 € HT

Division contrôle des activités maritimes

M. Michel KERNEIS	Ingénieur d'armement, unité armement naval - Lorient
-------------------	--

II. subdélégation de signature pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume SELLIER, la délégation qui lui est conférée aux articles 2, 4 et 6 de l'arrêté de la préfète n° 2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017 sera exercée dans la limite de leurs attributions et compétences pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire par :

pour les BOP 205 « sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture » et 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » :

- M. Yann BECOUARN, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- M. Xavier LA PRAIRIE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- Mme Séverine BIENASSIS, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale.

pour les actes relatifs à la mise en œuvre du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) :

- M. Yann BECOUARN, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- Mme Anne CORNEE, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- Mme Katell MARCILLAUD, inspecteur principal des affaires maritimes ;
- Mme Marie BEAUSSAN, attaché d'administration de l'État.

pour les actes et pièces relatifs aux opérations de recette et de dépense sur le BOP 205 « sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture » au titre de l'action 02 « aides aux élèves de l'enseignement maritime secondaire et supérieur » et au titre de l'action 02 « subvention aux écoles privées agréées » :

- M. Yann BECOUARN, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- M. Yves TERTRIN, inspecteur principal des affaires maritimes ;
- Mme Gaëlle CHAIGNEAU, administrateur principal des affaires maritimes.

pour le BOP n° 113 « paysages, eau et biodiversité » :

- M. Yann BECOUARN, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- M. Xavier LA PRAIRIE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- M. François VICTOR, ingénieur en chef des travaux publics de l'État ;
- Mme Lucie TRULLA, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Gérard VAUDOUT, inspecteur principal des affaires maritimes.

Article 4 :

En application de l'article 8 de l'arrêté de la préfète de la région des Pays de la Loire n° 2017/SGAR/DIRM/32 du 7 mars 2017, portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, compétences, intérimis qu'ils exercent, et des crédits mis à leur disposition :

1) Les pièces relatives aux achats de fournitures ou services et les engagements juridiques et pièces de constatation relatifs aux opérations de dépenses imputées sur le titre 3 et titre 5 des BOP 205 « sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture » aux agents suivants :

1.1 Pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

M. Eric VASSOR	Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime - Brest
----------------	--

Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

M. Sébastien ROUX	Directeur du CROSS Etel
M. Philippe MICHAUD	Directeur du CROSS Corsen

Division contrôle des activités maritimes

Mme Hélène CHANCEL-LESUEUR	Chef de la division contrôle des activités maritimes - Nantes
----------------------------	---

Division pêche et aquaculture

Mme Anne CORNEE	Administrateur en chef de 1 ^{ère} classe des affaires maritimes
-----------------	--

1.2 Pour les montants jusqu'à 25 000 € HT

Division contrôle des activités maritimes

M. Michel KERNEIS	Ingénieur d'armement, unité armement naval - Lorient
-------------------	--

1.3 pour les montants jusqu'à 25 000 € HT

Division contrôle des activités maritimes

M. Patrick DESSON	Commandant patrouilleur des affaires maritimes IRIS - Lorient
M. Ronan LE GUILLOU	Commandant patrouilleur des affaires maritimes IRIS - Lorient

1.4 Pour les montants jusqu'à 10 000 € HT :

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

M. Jacques LALOUE	Chef de l'unité appui et gestion des phares et balises - Brest
M. Patrick LOSSEC	Chef de la subdivision phares et balises - Brest
M. Patrick COADALAN	Chef de la subdivision phares et balises -Lézardrieux
M. Jean-Claude DESSERT	Chef de la subdivision phares et balises - Lorient
M. Luc HOUSSAIS	Chef de la subdivision phares et balises - Saint-Nazaire, par intérim

Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

Mme Myriam SIBILLOTTE	Directrice-adjointe du CROSS Corsen
M. Pierre BOURGEON	Chef du service vie courante - CROSS Corsen
M. Nicolas RENAUD	Directeur-adjoint - CROSS Etel

Division pêche et aquaculture

Mme Katell MARCILLAUD	Chef de l'unité programmation et suivi des aides et de l'unité instruction des aides - Rennes
Mme Marie BEAUSSAN	Chef de l'unité réglementation et droits à produire - Rennes

Secrétariat général

Mme Lise MOYON	Secrétaire générale adjointe - Nantes
M. Gabriel TOLLAFIELD	Chef de l'unité finances, immobilier et moyens généraux
M. Yann FLEURY	Chef de l'unité des systèmes d'information - Nantes

1.5 Pour les montants jusqu'à 4 000 € HT

Division sécurité des navires-qualité

M. Bruno IMPREZ	Chef du CSN d'Ille-et-Vilaine - Saint-Malo
M. Sylvain CHUNIAUD	Adjoint au chef du CSN d'Ille-et-Vilaine - Saint-Malo
M. René KEREBEL	Chef du CSN du Finistère Nord - Brest
M. Serge NEDELEC	Adjoint au chef du CSN du Finistère Nord - Brest
M. Arnaud CONAN	Chef du CSN du Finistère Sud - Concarneau
M. Walter PAULMIER	Inspecteur de la sécurité des navires du CSN du Finistère sud - Concarneau
M. Franck LE MERCIER	Chef du CSN du Morbihan - Lorient
M. Eric BIHAVAN	Adjoint au chef du CSN du Morbihan - Lorient
M. Yves VINCENT	Chef du CSN des Pays de la Loire - Saint-Nazaire
Mme Caroline NEUMAN	Adjoint au chef du CSN des Pays de la Loire - Saint-Nazaire

M. Frédéric SAUNIER	Médecin chef interrégional du service de santé des gens de mer - Nantes
Mme Jennifer ALMAS	Infirmière - Nantes

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

- Phares et balises de Brest

M. Loïc DHAENE	Adjoint de la subdivision phares et balises - Brest
----------------	---

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par

M. Franck GRALL	Chef d'atelier - Brest
Mme Gwénaëlle FLOCH	Chef d'atelier POLMAR - Brest
M. Gilles MOAL	Chef d'atelier adjoint - Brest
M. Gilles YVEN	Chef du centre d'exploitation et d'intervention - Brest

- Phares et balises des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine

M. Philippe THIBAUT	Adjoint de la subdivision phares et balises (antenne de Saint-Malo)
M. Gwenaël RAUX	Adjoint de la subdivision phares et balises - Lézardrieux
M. Gérard RAOUL	Chef du CEI - Lézardrieux

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par

M. Ludovic NAGARD	Chef d'atelier - Lézardrieux
M. Patrick LE FORBAN	Chef d'atelier - Saint-Malo

- Phares et balises de Loire-Atlantique et Vendée

M. Luc HOUSSAIS	Adjoint de la subdivision phares et balises - Saint-Nazaire
M. Yann SANQUER	Adjoint de la subdivision phares et balises de Saint-Nazaire (antenne des Sables d'Olonne)

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par

M. Laurent MELET	Chef d'atelier - Saint-Nazaire
------------------	--------------------------------

- Phares et balises du Morbihan

/	Adjoint de la subdivision phares et balises - Lorient
Mme Hoela SABOUREAU	Adjoint de la subdivision phares et balises - Lorient (antenne de Concarneau)

En cas d'absence ou d'empêchement sa délégation est exercée par

En cas d'absence ou d'empêchement sa délégation est exercée par

M. Christophe LE MOUËL	Chef d'atelier - Lorient
------------------------	--------------------------

Secrétariat général

Mme Brigitte FUSILLER	Responsable formation et action sociale - Nantes
Mme Rose Marie PRUD'HOMME	Responsable moyens généraux - Nantes
M. Thierry NOËL	Responsable gestion financière, immobilière et marchés publics - Nantes

1.6 pour les montants jusqu'à 800 € HT

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

M. Patrice GUIHOT	Magasinier - Brest
M. David SÉVÈRE	Chef d'équipe centre POLMAR - Brest
M. Mathias LEFRANC	Adjoint au chef du CEI - Brest
M. Loïc COURIAUT	Chef du CEI de Belle-Île - Goulphar
M. Régis TUSSIOT	Chef d'exploitation - Concarneau
M. Dominique BOCLE	Magasinier - Lézardrieux
M. Ludovic NAGARD	Chef d'atelier - Lézardrieux
M. Loïc DAVID	Atelier - Lorient
M. Christophe LE MOUËL	Chef d'atelier - Lorient
M. Michel LEROUX	Magasinier - Lorient
M. Yannick BOUCARD	Parc de balisage - Noirmoutier
M. Alain TRICHET	Responsable génie civil et bâtiment - Les Sables d'Olonne
M. David DELATTRE	Responsable du CEI - Les Sables d'Olonne
M. Patrick LE FORBAN	Chef d'atelier - Saint-Malo
M. Erwan PERON	Atelier - Saint-Malo
M. François BONNOIS	Responsable magasin - Saint-Nazaire
M. Loïc MAHE	Magasinier - Saint-Nazaire
M. Jean-Jacques HARDY	Atelier - Saint-Nazaire
M. Claude HOUIS	Atelier - Saint-Nazaire
M. Pierre CHELET	Chef du CEI - Saint-Nazaire

Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

M. Jean-Charles HERISSON	Service courant - CROSS Etel
M. Nicolas LE GOLVAN	Service technique - CROSS Etel
M. Hyacinthe LETERRIER	Service technique - CROSS Etel
M. Pierre LANDOIS	Service technique - CROSS Corsen
M. Eric TALARMIN	Service technique - CROSS Corsen

Division contrôle et activités maritimes

M. Pierrick BASQUIN	Second capitaine - PAM IRIS / Bordée B
M. Philippe GAHINET	Second capitaine - PAM IRIS / Bordée A
M. Marc OTTINI	Chef mécanicien - PAM IRIS / Bordée A
M. Thierry TAVERNIER	Chef mécanicien - PAM IRIS/Bordée B

Secrétariat général

Mme Laurence LOPEZ	Gestionnaire comptable - DIRM siège, Nantes
Mme Karine BARRES	Gestionnaire comptable - DIRM siège, Nantes
M. Franck GRIMBERGER	Agent de service - DIRM siège, Nantes

1.7 pour les montants jusqu'à 500 € HT

Division sécurité des navires-qualité

M. Philippe MOUDENNER	Inspecteur de la sécurité des navires, CSN du Finistère Nord - Brest
-----------------------	--

1.8 pour les montants jusqu'à 600 € HT

Division sécurité des navires-qualité

Mme Anne FLOCH	Secrétaire - CSN de Brest
Mme Élisabeth BRUNISSO	Secrétaire - CSN de Saint-Malo
Mme Florence LOPEZ-LEGOFF	Secrétaire - CSN de Lorient
Mme Renée HERNANDEZ	Secrétaire - CSN de Concarneau

Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

Mme Alette LE DORZE	Secrétaire - CROSS Etel
Mme Anne-Marie DEGUERGUE	Secrétaire - CROSS Corsen

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

Mme Françoise SAVOURAT	Secrétaire gestionnaire - Saint-Nazaire
Mme Sophie SAUVAITRE	Secrétaire gestionnaire - Lézardrieux
Mme Gisèle LAZENNEC	Secrétaire gestionnaire - Brest
Mme Arlette URSENBACH	Secrétaire gestionnaire - Lorient

Division contrôle et activités maritimes

Mme Christine DREAN	Secrétaire unité armement naval - Lorient
---------------------	---

Division pêche et aquaculture

Mme Maryse FOUGERIT	Secrétaire gestionnaire - DPA Rennes
---------------------	--------------------------------------

2) les actes de liquidation des vacances à la tâche et indemnités, cotisations sociales sur le titre 2 du BOP 217 «conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement et de la mobilité durables» aux agents suivants :

2.1 pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

Secrétariat général

Mme Lise MOYON	Secrétaire générale adjointe - Nantes
----------------	---------------------------------------

2.2 pour les montants jusqu'à 10 000 € H.T

Secrétariat général

M. Gabriel TOLLAFIELD	Chef de l'unité finances, immobilier et moyens généraux
Mme Brigitte FUSILLER	Responsable formation et action sociale -Nantes
Mme Magalie EA	Responsable des ressources humaines - Nantes

2.3 pour les montants jusqu'à 600 € HT

Comité local d'action sociale

M. Michel LE RU	président du CLAS
-----------------	-------------------

2.4 pour les montants jusqu'à 500 € HT

Secrétariat général

Mme Murielle ROUSSEAU	Gestionnaire ressources humaines - Nantes
Mme Martine BOUTET	Gestionnaire action sociale et formation - Nantes

3) Les actes de validation comptable dans l'outil « CHORUS » sur le titre 3 et le titre 5 des BOP 205 « sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture » du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, aux agents suivants :

3.1 pour les montants sans limitation de seuils

Secrétariat général

M. Gabriel TOLLAFIELD	Chef de l'unité finances, immobilier et moyens généraux- Nantes
M. Thierry NOËL	Responsable gestion financière, immobilière et marchés publics —Nantes

3.2 pour les montants jusqu'à 15 000 € HT

Secrétariat général

Mme Laurence LOPEZ	Gestionnaire finances - Nantes
Mme Karine BARRES	Gestionnaire finances - Nantes

Division des infrastructures et équipements de sécurité maritime

M. Lionel NEZET	Responsable finances - Brest
-----------------	------------------------------

Article 5 :

Demeurent réservés à la signature de la préfète de région, quel qu'en soit le montant :

- les lettres informant le contrôleur budgétaire régional des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis qu'il a donné, en cas d'avis défavorable de celui-ci ;
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional en matière d'engagement de dépenses ;
- les ordres de réquisition du comptable public.

Article 6 :

Sont réservés à la signature du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ou de ses adjoints, les actes suivants :

- l'engagement des marchés et accords cadres compris à partir de 50 000 € H.T ;
- les baux et concessions de logements.

Article 7 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 412017/DIRM-NAMO/RUO du 30 août 2017, portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

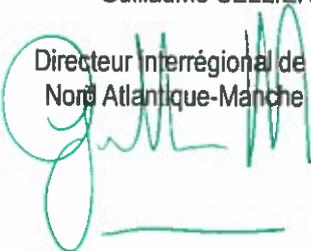
Article 8 :

Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique - Manche-Ouest et les agents bénéficiaires de la délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **- 2 OCT. 2017**

Guillaume SELLIER,

Directeur interrégional de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest



Ampliations :

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat régional pour les affaires régionales, pôle politiques publiques)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur ; directeurs-adjoints ; tous chefs de division, service, mission, cellule, unité ; agents bénéficiaires de la subdélégation de signature, pour notification ; original: chrono/SEC-DIRM NAMO).

Direction régionale des finances publiques Pays de la Loire.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire, secrétariat général, centre de prestations comptables mutualisées.

Préfecture de la région Bretagne (secrétariat général pour les affaires régionales) pour information.

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, bureau des affaires administratives) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Direction Régionale et Départementale
de la Jeunesse, des Sports
et
de la Cohésion Sociale



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE ATLANTIQUE

DECISION DRDJSCS/ DIRECTION/2017-014
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURES AFFAIRES ADMINISTRATIVES DEPARTEMENTALES

LE DIRECTEUR REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE DES PAYS DE LA LOIRE

- VU L'arrêté préfectoral du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Thierry PERIDY, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire.
- VU l'arrêté n° 2017/SGAR/DRDJSCS/50 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Thierry PERIDY, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire.

Sur proposition du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports, de la cohésion sociale des Pays de la Loire.

– DECIDE –

- Article 1 Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté n° 2017/SGAR/DRDJSCS/50 du 13 mars 2017 susvisé, **M. Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire, confère délégation de signature, à **M. Fabien PEREIRA**, directeur départemental délégué, à l'effet de signer tous documents et décisions portant sur l'organisation de la direction départementale déléguée.
- Article 2 Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 13 mars 2017 susvisé, **M. Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire, confère délégation de signature, à **M. Fabien PEREIRA**, directeur départemental délégué, à l'effet de signer pour toutes décisions, actes administratifs ou correspondances relatives aux compétences mentionnées dans l'arrêté du 13 mars 2016 susvisé.
- Article 3 En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire, et de **M. Fabien PEREIRA**, directeur départemental délégué, la signature est subdéléguée, pour l'ensemble des décisions, actes administratifs ou correspondances mentionnées aux articles 1 et 2 du présent arrêté, à **M. Jérôme DE MICHERI**, adjoint au directeur départemental délégué.

- Article 4 En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Fabien PEREIRA**, directeur départemental délégué, et de **M. Jérôme DE MICHERI**, adjoint au directeur départemental délégué, la signature est subdéléguée pour les compétences mentionnées aux articles 1 et 2 du présent arrêté, et dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, aux personnes ci-après énumérées :
- M. François ANGIN**, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, chef du pôle politiques sociales ;
Mme Rachel HERVET, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du pôle sport ;
M. Philippe BERTRAND, inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du pôle enfance, jeunesse, éducation populaire ;
M. Patrick HATCHIKIAN, conseiller d'administration de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement durables, chef du pôle hébergement logement.
- Article 5 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles 2, 3 et 4 du présent arrêté, délégation de signature est donnée aux personnes ci-après énumérées, pour les compétences mentionnées dans l'arrêté préfectoral du 13 mars susvisé, et dans la limite de leurs attributions fonctionnelles :
- Mme Marie Christine CHERUEL**, inspectrice de l'action sanitaire et sociale ;
M. Stéphane GUIMARD, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale ;
Mme Isabelle le TALLEC, inspectrice de l'action sanitaire et sociale ;
Mme Stéphanie TESSIER, conseillère technique en service social.
- Article 6 Délégation de signature est accordée à **Mme Reine-May LEMEUNIER**, attachée hors classe d'administration de l'Etat, présidente de la commission de réforme, à effet de signer tous les actes afférant au fonctionnement de cette commission. En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation sera exercée par **Mme Valérie AZIANI**, attachée hors classe d'administration de l'Etat.
- Article 7 Délégation de signature est accordée à **Mme Reine-May LEMEUNIER**, attachée hors classe des administrations d'Etat à effet de signer tous les actes relatifs au comité médical départemental. En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation sera exercée par **Mme Valérie AZIANI**, attachée hors classe d'administration de l'Etat.
- Article 8 La décision du 2017-012 du 6 septembre 2017 portant subdélégation de signatures pour les affaires administratives est abrogée.
- Article 9 Le directeur régional et départemental de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire. La notification de la présente décision sera adressée, à titre d'exécution, aux fonctionnaires concernés.

Fait à Nantes, le 3 octobre 2017

Le directeur régional et départemental



Thierry PERIDY



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE
DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DECISION DRDJSCS/ DIRECTION/2017-016
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURES AFFAIRES FINANCIERES DEPARTEMENTALES

LE DIRECTEUR REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE DES PAYS DE LA LOIRE

VU L'arrêté préfectoral du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Thierry PERIDY, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire..

Sur proposition du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire

- DECIDE -

- Article 1 Conformément aux dispositions de l'article 9 susvisé, la signature de M. **Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire, est subdéléguée, pour tous les actes relatifs à l'exécution et à la clôture des opérations de dépenses et de recettes mentionnées dans l'arrêté susvisé à M. **Fabien PEREIRA**, directeur départemental délégué
- Article 2 En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire, et de M. **Fabien PEREIRA**, directeur départemental délégué, subdélégation de signature est donnée, pour tous les actes relatifs à l'exécution et à la clôture des opérations de dépenses et de recettes mentionnées dans l'arrêté susvisé, à **Jérôme DE MICHERI**, adjoint au directeur départemental délégué
- Article 3 En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Fabien PEREIRA** et de M **Jérôme DE MICHERI**, la signature est subdéléguée, pour les actes relatifs à l'exécution et à la clôture des opérations de dépenses et de recettes relevant de leurs attributions fonctionnelles, aux fonctionnaires dont les noms suivent :
- M. **François ANGIN**, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, chef du pôle insertion sociale ;
 - Mme **Rachel HERVET**, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du pôle sport ;
 - M. **Philippe BERTRAND**, inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du pôle enfance, jeunesse, éducation populaire ;
 - M. **Patrick HATCHIKIAN**, conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, responsable du pôle hébergement logement.

- Article 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 2 et 3, la signature est subdéléguée pour les actes relatifs à l'exécution et à la clôture des opérations de dépenses et de recettes relatives aux BOP 157, 177, 183 et 304 aux personnes dont les noms suivent, et dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, aux personnes dont les noms suivent :
- **M. Stéphane GUIMARD**, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale ;
 - **Mme Isabelle LE TALLEC**, inspectrice de l'action sanitaire et sociale ;
 - **Mme Marie Christine CHERUEL**, inspectrice de l'action sanitaire et sociale ;
 - **Mme Stéphanie TESSIER**, conseillère technique en service social.
- Article 5 Pour ce qui concerne les actes d'engagement des dépenses et des recettes, des validations comptables de dépenses et de recettes, la certification du service fait, la comptabilisation des immobilisations, les demandes de rétablissements de crédits et les demandes de recyclages de crédits dans l'application CHORUS pour les BOP 157, 177, 183 et 304, sous condition de l'accord préalable du responsable hiérarchique, autorisation est donnée à :
- **Mme Céline GALLION**, secrétaire administrative ;
 - **Mme Rézina GOULAMHOUSSEN**, secrétaire administrative ;
 - **M. Franck PAIREAU**, secrétaire administratif.
- Article 6 Une annexe à la présente décision contient les spécimens de signature des agents mentionnés dans le présent arrêté.
Ampliation de cette décision sera, dès sa signature, adressée au préfet de région et au directeur régional des finances publiques.
- Article 7 La décision DRDJSCS/DIRECTION/2017-013 du 6 septembre 2017 portant subdélégation de signatures pour les affaires financières est abrogée.
- Article 8 Le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de département.

A Nantes, le 3 octobre 2017

Le directeur régional et départemental



Thierry PERIDY

Mission Nationale de Contrôle
Organisme de Sécurité Sociale
Antenne de Rennes

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

ARRÊTÉ modificatif n°3
portant modification de la composition du conseil d'administration
de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale
et d'allocations familiales des Pays de la Loire

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire ;

Vu les arrêtés modificatifs des 20 mai et 28 septembre 2015 ;

Vu la proposition de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;

ARRÊTÉ

Article 1

L'annexe à l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2011 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire est modifiée comme suit :

Dans le tableau des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), remplace Madame Michèle PACAGNINI en tant que membre titulaire :

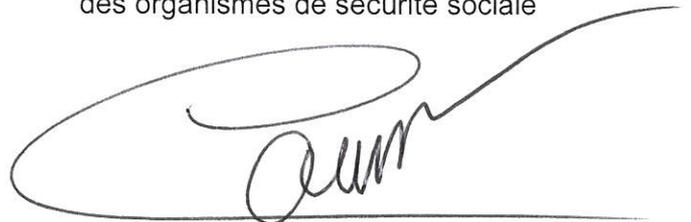
Monsieur Laurent HAILLOT

Article 2

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire et à celui de la préfecture du département de Loire-Atlantique.

Fait à Rennes, le 2 octobre 2017

Le chef de l'antenne de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

